

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 05 mars 2026

**PRÉSENTS :** MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, Mme JARRY Alice, BAZIL Marine, LOR Jean-Michel

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia  
Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André  
M. THURNE Dominique donne pouvoir à Mme BAZIL Marine  
M. MARAIS Sébastien donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
M. RIMBAULT Maxime donne pouvoir à Mme JARRY Alice  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

M. GIVRAN Sébastien a été élu secrétaire de la séance.

### OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget commune

Les Membres du Conseil Municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, le 10 mars 2026, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025. Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 534 027,95 € décide d'affecter à l'unanimité le résultat d'exploitation comme suit :

#### Affectation du résultat de l'exercice 2025

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cessions des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT Fonctionnement</b>	<b>534 027,95 €</b>
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report au nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) art 002	
Si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19...(N+2)	
<b>B) DEFICIT au 31/12/2025</b>	
Déficit antérieur reporté (report au nouveau débiteur) – art 001	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19...(N+2)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre suivent les

Pour copie conforme

Le Maire,

André COQUELIN



André Coquelin  
Maire de l'Aiguillon sur Vie  
13 mars 2026

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission

En Sous-Préfecture le 13 MARS 2026  
Publié et/ou notifié le